



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 29/09/2026	
Reçu en préfecture le 29/09/2026	
Publié le 30/09/2026	
ID : 017-200041689-20260921-CC2026_195-DE	

Conseil Communautaire du 21 septembre 2026

Objet : Forfait intercommunal 2025 - solde école privée Sainte Sophie

Numéro de délibération : CC2026_195

L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Jean-Pierre SEGUIN, Jean-Luc JOUVE, Nadine BUREAU, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VANNER, Gwendoline CAQUINEAU, Benoît ROUYER, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Christophe ASSAILLY, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Stéphanie GRIMAUD, Jean-Claude ALLEIN, Guy MAILLOUX, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, François ROUSSELOT, Sophie BELLEBEAU, Michel FILLEUL, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Patrick XICLUNA, Sylvain MARCHAL, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Michel LAPORTERIE, Jacques CASTAGNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Francette GUICHARD, Herve DE LARQUIER, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Laurent BOUILLE, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROLLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :

François PASQUET donne pouvoir à Yves-François SCARINGELLA
Guillaume BORDRON donne pouvoir à Erwan CHARLES
Daniel DARDILLAT donne pouvoir à Michel FILLEUL
Remi MARBOEUF donne pouvoir à Clement PIOCHAUD
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Bruno POMMIER donne pouvoir à Annie PEROCHON
Corinne ETOURNEAU donne pouvoir à Pascal SAGY
Jocelyne PELETTE donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Denis PETONNET

Laurent FLAMENT donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Jean-Claude GODINEAU donne pouvoir à Sylviane DORNAT
Sylvain ALBRECHT donne pouvoir à Herve DE LARQUIER
François BOURGEOIS donne pouvoir à Cosette GUSTAVE

Absents :

Cédric TRANQUARD, Alain CHUTEAU, Jean-Luc PATCINA, Rose-Marie NICOLAS, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Eric PENAUD, Thierry BROSSARD, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry GIRAUD, Sylvette GEOFFROY, Frederic RASSE, Sylvie PERRIER, Jacques GOGUET, Philippe MERCIER, Antony MATTIUZZO

Secrétaire de séance :

Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROLEAU Karine
HOUEY Patricia
GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 138
Quorum : 70
Présents : 107
Votants : 121
Pouvoirs : 14

Publication (affichage) ou notification du :

Vu l'alinéa 4 de l'article L. 442-5 du Code de l'éducation indiquant la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public,

Vu la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 et le décret n° 2010-1348 du 9 novembre 2010 précisant les conditions d'application tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées,

Vu la délibération n°CC2026_064 du 2 mars 2026 approuvant le versement d'un acompte de 20 000 euros à l'école privée Sainte-Sophie au titre du forfait intercommunal 2025,

Considérant que Vals de Saintonge Communauté possède une école privée sous contrat avec l'Etat sur son territoire sous compétence scolaire qui est l'école Sainte-Sophie à Saint-Jean-d'Angély,

Considérant que la collectivité est tenue de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat pour répondre au principe de parité entre l'enseignement privé et public par le versement d'un forfait intercommunal,

Considérant que le forfait intercommunal concerne uniquement les élèves maternels et élémentaires domiciliés sur son territoire de compétence et qu'il représente l'ensemble des dépenses de fonctionnement obligatoires assumé par la collectivité pour les classes des écoles publiques situées sur le territoire de Vals de Saintonge Communauté compétent en matière de gestion des écoles,

Considérant que le forfait communal est calculé chaque année selon les modalités annexées à la présente délibération,

Considérant que le forfait intercommunal 2025 de l'école privée Sainte-Sophie s'élève à 64 540 euros,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- de verser le solde de 44 540 euros à l'OGEC Sainte-Sophie au titre du forfait intercommunal 2025, en complément de l'acompte de 20 000 euros,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 99
- Contre : 12
- Abstention : 10

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 30/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_195-DE



Fait à Saint-Jean-d'Angély,



Françoise MESNARD
La Présidente de Vals de
Saintonge Communauté
24 sept. 2026



Stéphane CHEDOUTEAUD
1er Vice-President de Vals de
Saintonge Communauté
28 sept. 2026